

Le SNPDEN

rencontre...

André Hussenet,
Directeur adjoint de Cabinet au MEN,
le 3 juillet 2001

Délégation SNPDEN :
Jean Jacques Romero,
Philippe Guittet,
Michel Richard,
Marcel Jacquemard

L'éditorial du n° 89 de Direction, sur la gratuité a été décortiqué au ministère. M. Hussenet s'inquiète de la grande fermeté de la position du SNPDEN et pense qu'ainsi on ne facilitera pas la gestion de cette délicate question. C'est l'occasion pour la délégation de reprendre l'historique de cette question et de montrer que l'on ne mesure pas toutes les conséquences à terme, pour la gestion des établissements, d'une mesure prise sans concertation pour satisfaire des positions sans nuance et démagogiques.

L'objet de la rencontre porte en fait sur la déstabilisation et le harcèlement dont sont l'objet des chefs d'établissement. Des exemples sont développés qui montrent que dans tous les cas, lorsqu'un conflit se développe dans un établissement, même s'il y a diffamation, manquement au droit de réserve par exemple lors d'intervention dans les médias, même si les rapports de l'inspection générale sont favorables au chef d'établissement, il y a pour une des parties impunité, et il faut que ce soit le chef d'établissement qui s'en aille.

Jean Jacques Romero demande au ministre une expression sur cette question expliquant à l'ensemble de la communauté scolaire le rôle du chef d'établissement et rappelant quelques

principes sur le fonctionnement hiérarchique de notre ministère et la protection des fonctionnaires. M. Hussenet remarque qu'effectivement, même si les rapports d'IA ne relèvent aucun grief contre le chef d'établissement, la sérénité nécessaire de l'établissement rend son départ obligatoire. Il note une réelle dégradation des relations interpersonnelles ce qui fait dire au SNPDEN que quand le ministre commande, recteurs, IA, personnels de direction obéissent, mais ce dernier doit négocier avec les enseignants. Il rappelle que le lieu de cette négociation est le conseil pédagogique que nous demandons et qui est prévu par le protocole d'accord.

Quelles évolutions pour cette situation que M. Hussenet considère comme très préoccupante ?

La recherche de médiation entre instances syndicales locales mais aussi des rencontres pour rapprocher les points de vue avec le concours de la hiérarchie.

Poursuivre la déconcentration au niveau du chef d'établissement et faire savoir qu'il n'y a pas de salut à rechercher au-delà du chef d'établissement.

Enfin, nous estimons nécessaire que l'IA, IPR, dont le point de vue sur les enseignants est en général proche de celui du chef d'établissement et dont l'autorité pédagogique est reconnue, prenne clairement position lors des difficultés dans un établissement.

Un corps d'encadrement... une idée à venir.

Pour le SNPDEN :
Philippe Guittet,
Philippe Marie,
Philippe Tournier,
Marcel Jacquemard

Madame PEROL-DUMONT est députée en Haute Vienne, elle a été chargée par le Premier Ministre d'une mission sur les objectifs et les modalités du développement de l'internat scolaire public. Elle remettra son rapport début novembre.

Philippe Guittet évoque l'abandon de l'État sur cette question justifié sans doute par le changement de la demande sociale. On est passé en 30 ans de 600 000 à 287 000 élèves internes dont 160 000 dans l'enseignement public et pour les trois quarts d'entre eux des 16-18 ans. Les textes régissant l'internat scolaire datent tous d'avant la décentralisation. Ni simple hébergement, ni maison de redressement, ce chantier décidé par J. Lang nous apparaît intéressant, constituant



Marcel JACQUEMARD

NT, sur l'internat scolaire public, emblée Nationale



une contribution à l'aménagement du territoire et une réponse aux difficultés dans le monde urbain, pour les élèves qui ne trouvent pas, auprès de leur famille, l'encadrement éducatif dont ils auraient besoin.

Jean Daniel Roque dans la chronique juridique de mars 2001 (direction n° 62) aborde ce chantier novateur en terme de responsabilité, de sécurité et de moyens. Ce texte est remis à M^{me} la députée.

Philippe Marie revient, pour ce qui concerne les moyens, sur la nécessaire redéfinition des missions des infirmières et des CPE et les logements de fonction. Il apparaît contradictoire d'envisager un développement de l'internat scolaire et, dans le cadre de l'ARTT, de supprimer le service d'internat des infirmières. Il cite la contribution d'un collègue de Grenoble sur les conditions de fonctionnement de son internat montrant ainsi le chemin qui reste à parcourir en terme de moyens.



Philippe Tournier situe son intervention au niveau de l'aspect éducatif, le rapport entre l'établissement d'enseignement, l'internat, les structures adaptées pour répondre aux problèmes sociaux, l'évolution de l'accueil et en particulier la prise en compte pour chaque interne d'un espace privé.

L'internat scolaire doit être exemplaire en terme d'encadrement, doit répondre à un projet spécifique. Il est à noter que cette structure est jusqu'à présent absente des projets d'établissement.